Envoyé en préfecture le 24/01/2025

Reçu en préfecture le 24/01/2025

Publié le

ID: 005-200083517-20250113-2025011305-DE

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS Séance du Conseil Municipal du 13 janvier 2025 Délibération N° : 20250113-05

OBJET: SOUTIEN A MAYOTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 du mois de janvier à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

<u>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</u>: 14 <u>NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS</u>: 10

BUES Florent — CRUNCHANT Nicolas - LACROIX Charles - TENOUX Nicolas - GAUCHE Joël - BOURCIER Florian - BOULET Philippe - RENIE Alexandre - Philippe RIBOT - Marie-Hélène FAROUZE.

NOMBRE DE POUVOIRS: 2

Dominique LEPAS a donné pouvoir à Joël GAUCHE

Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Nicolas TENOUX

NOMBRE DE VOTANTS: 12

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe RIBOT

Monsieur le Maire expose l'action menée par l'AMF nationale et l'AMF 05 qui appellent à la solidarité nationale avec Mayotte à la suite du passage du cyclone Chido à Mayotte, le plus dévastateur enregistré sur l'archipel depuis 90 ans, Mayotte vit une tragédie exceptionnelle.

Les conséquences humaines, sanitaires, et matérielles ne sont pas encore entièrement connues mais les premiers constats sur place indiquent qu'elles sont catastrophiques et durables.

Le Maire propose au Conseil Municipal de témoigner notre solidarité aux familles endeuillées, aux habitants et aux élus de Mayotte en apportant un soutien financier aux opérations d'urgence déployées ou en préparation ainsi qu'à la fourniture de biens essentiels, déblaiement et rétablissement des infrastructures d'importance vitale.

La Protection civile, l'un des partenaires de l'AMF nationale au sein de « Solidarité AMF/Mayotte », est présente dans la région et met en place un dispositif de soutien dont l'objectif immédiat est de répondre à ces premières urgences. Au-delà de l'aide d'urgence, la solidarité avec la population de Mayotte doit s'inscrire dans la durée.

Le Maire propose de voter une aide exceptionnelle de 1 000 € à la Protection Civile dans le cadre de l'opération « Solidarité AMF/Mayotte »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 8 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions,

APROUVE la proposition du Maire,

DECIDE de voter une aide exceptionnelle de 1000 € à la Protection Civile dans le cadre de l'opération « Solidarité AMF/Mayotte »,

DIT que les crédits nécessaires seront ouverts à l'article 6574 lors du vote du Budget général 2025.

AUTORISE le Maire à émettre le mandat correspondant au bénéfice de la Protection Civile.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire, Nicolas CRUNCHANT

